# GFI France Valley Patrimoine

## Flash Info au 30/06/2026

Données France Valley

GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE | Article SFDR 9* | Label ELTIF 2.0

## Commentaire de gestion

Ce deuxième trimestre est marqué par des incendies ayant touché plusieurs régions françaises au début de l'été, rappelant la vulnérabilité croissante des massifs forestiers face aux effets du changement climatique. **À ce jour, aucune des forêts du GFI** France Valley Patrimoine n'a été impactée. Les équipes de gestion demeurent pleinement mobilisées et assurent une surveillance renforcée des massifs durant toute la période estivale, en lien avec les autorités compétentes et les gestionnaires locaux**.** Si le risque incendie fait partie intégrante de la gestion forestière, **la dispersion géographique des actifs du GFI Patrimoine, la diversité des peuplements et les travaux réguliers d'entretien réalisés dans les forêts constituent des facteurs importants de réduction du risque existant.** Nous resterons naturellement très vigilants tout au long de l'été.

**Parallèlement, les opérations de gestion courante se sont poursuivies**, conformément aux Documents de Gestion Durables (DGD). Des reboisements ont été réalisés dans plusieurs massifs, avec notamment la plantation de :

- 5,7 hectares dans la forêt du Cheylard (Ardèche) avec la plantation de près de 8 800 plants : 2 343 douglas, 6 244 pins laricio et pins maritimes et 200 cormiers et alisiers Torminal,
- 9,55 hectares de la forêt de la Bartharie (Tarn) avec la plantation de 5 145 plants de chêne sessile et 1 500 plants de pins maritimes.

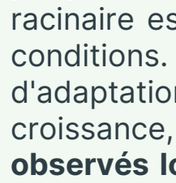
**Sur la même période, 108 900 € ont été investis dans l'entretien des jeunes peuplements, avec notamment les dégagements de plantations** dans la forêt de Creney (Aube), dans la forêt de Menou (Nièvre) et dans la forêt de Fonteny (Creuse), afin de contenir la végétation concurrente en pleine croissance avec le printemps et l'été.

**Les épisodes de fortes chaleurs survenus au cours du mois de juin ont soumis les peuplements forestiers à un stress hydrique marqué.** Les jeunes plantations, dont le système racinaire est encore en phase d'installation, demeurent naturellement les plus sensibles à ces conditions. Les peuplements plus âgés peuvent également présenter des mécanismes d'adaptation, comme une chute anticipée des feuilles ou un ralentissement temporaire de leur croissance, afin de limiter les pertes en eau. **Ces phénomènes, désormais régulièrement observés lors des épisodes caniculaires, font l'objet d'un suivi attentif par nos équipes afin d'adapter, lorsque cela est nécessaire, les interventions sylvicoles et les programmes de coupes.**

**Les forêts du GFI France Valley Patrimoine ont également fait l'objet d'une attention soutenue avec la poursuite de travaux d'entretien divers**, notamment dans la forêt de la Mathé (Tarn) avec la pose de blocs béton dans le cadre de la sécurisation d'une bordure de route fréquentée. Plusieurs coupes ont également été menées, dans l'amélioration continue de la qualité des peuplements avec notamment des coupes d'amélioration, des coupes sanitaires et des coupes jardinatoires, notamment dans la forêt de Châtres (Yonne) avec le prélèvement 205 $m^3$ de chêne et 59 $m^3$ de frênes, dans la forêt des Hautards (Allier) avec le prélèvement de 364 $m^3$ de chêne ou encore dans la forêt de Font-Moreau (Cher) avec le prélèvement de 180 $m^3$ de chêne.

Au total, près de 4 750 $m^3$ de bois d'œuvre ont été exploités, dans le respect de l'ambiance forestière, et toujours avec l'objectif d'améliorer la qualité globale des peuplements et de conserver une logique de capitalisation pour la prise de valeur du fonds.

Le marché des feuillus demeure contrasté : **après des prix exceptionnellement élevés sur le chêne, les cours se stabilisent, la demande pour les bois de grande qualité reste présente**, mais l'activité des scieries est prudente et les bois de qualité courante connaissent une commercialisation plus sélective, dans un contexte de ralentissement de la construction. **À l'inverse, le marché des résineux (douglas, pin laricio, pin maritime, épicéa) conserve une dynamique favorable**, portée par une demande soutenue en construction et emballage ainsi que par la reprise progressive de certains industriels, même si la prudence reste de mise ; dans cet environnement, la diversification des essences au sein des forêts de votre GFI constitue un facteur de résilience important.



**Arnaud FILHOL**
Co-Fondateur
& Directeur Général

**Document non contractuel. Cet investissement présente des risques, notamment de perte en capital et de liquidité. Avant toute souscription, prenez connaissance des statuts et caractéristiques principales disponibles sur simple demande auprès de la Société de gestion.**
*Le fonds poursuit un objectif d'investissement durable au niveau environnemental et/ou social et est classé article 9 au sens du règlement Finance Disclosure Regulation (voir détails en page 5)
**GFI : Groupement Forestier d'Investissement.
***cet endettement est une avance sur collecte mise en place pour finaliser une acquisition.

France Valley INVESTISSEMENTS

L'expertise financière au service de la nature.

## Chiffres-clés

| | |
|---|---|
| 682 M€ | Capitalisation |
| 10 023 | Nombre d'associés |
| 2 785 445 | Nombre de parts |
| 245,00 € | Prix de souscription |
| 247,55 € | Valeur de reconstitution |
| 220,50 € | Valeur de retrait |
| 23,3 M€ | Souscriptions ce trimestre |
| 0 | Parts en attente de retrait |
| 5 %*** | Endettement |

## L'actualité du trimestre

🏅 **10 000 associés**

Le GFI France Valley Patrimoine possède désormais plus de 10 000 associés.

**Risque SRI**

1 2 **3** 4 5 6 7

Image : forêt de Rabayrolle, France

# Le patrimoine du GFI en chiffres

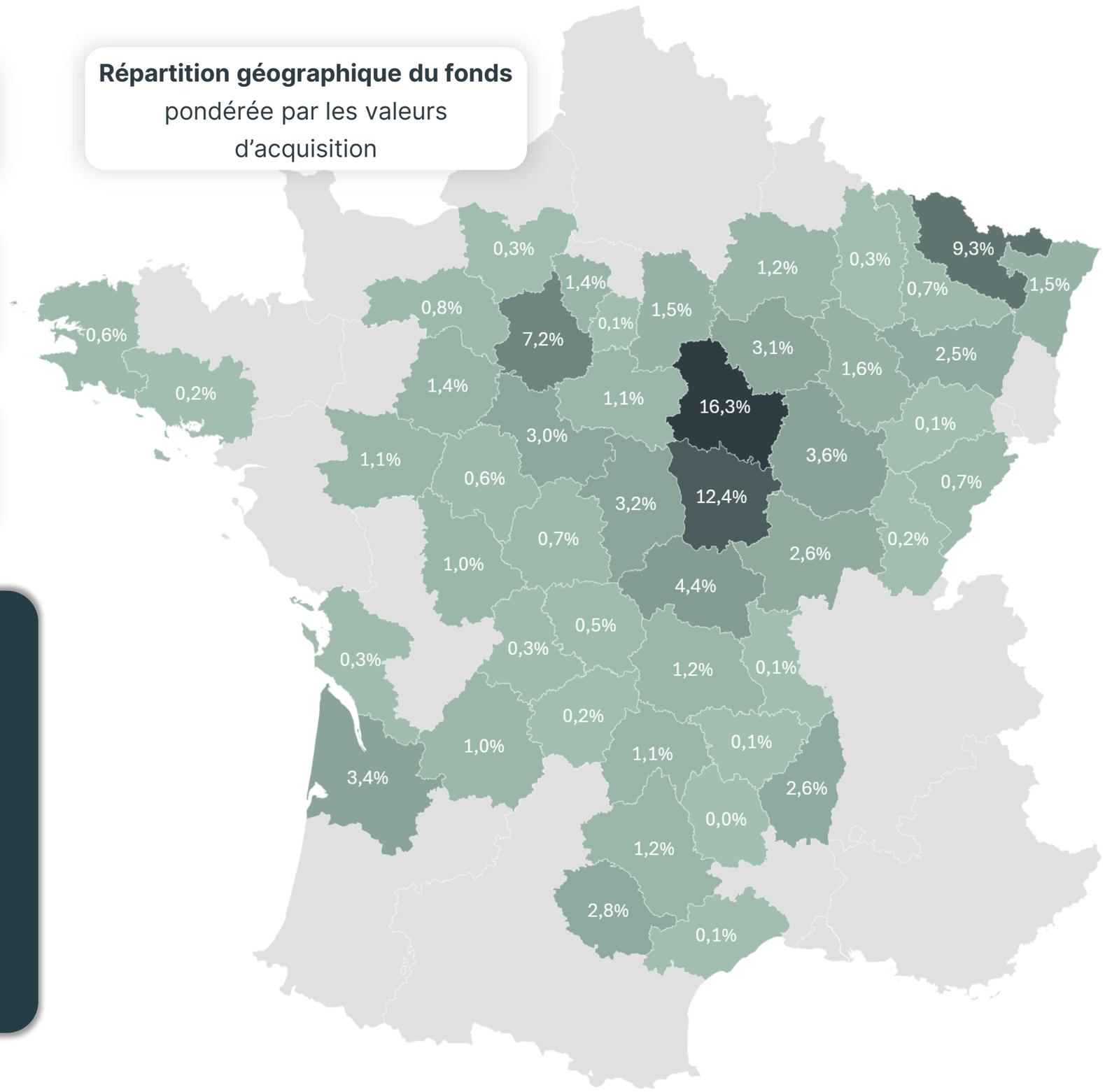
**204**
Forêts
en portefeuille

**+ de 31 000**
Hectares
de forêt

**48**
Départements
en France

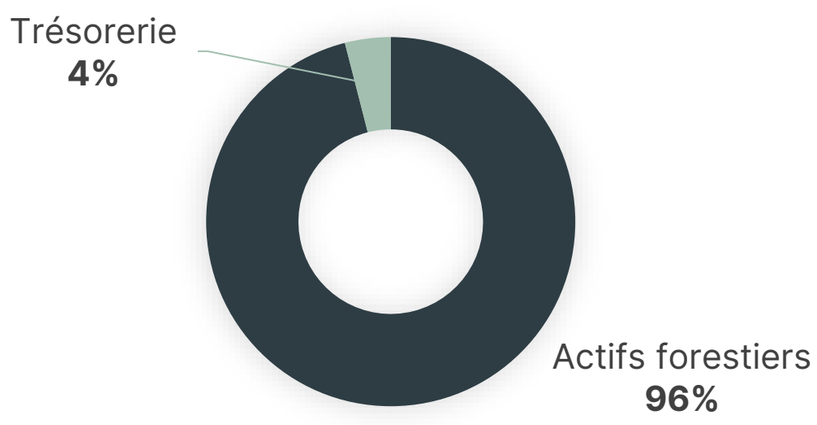
**Visionnez la Carte de nos actifs forestiers ici**

**Répartition géographique du fonds**
pondérée par les valeurs d'acquisition

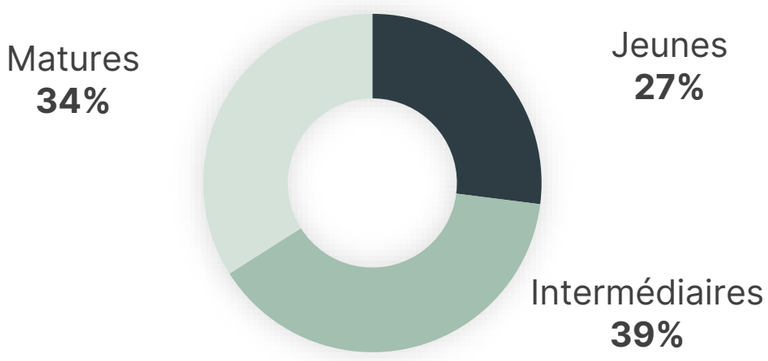



**Il existe des risques liés à l'exploitation forestière, notamment les risques climatiques, sanitaires et économiques.**

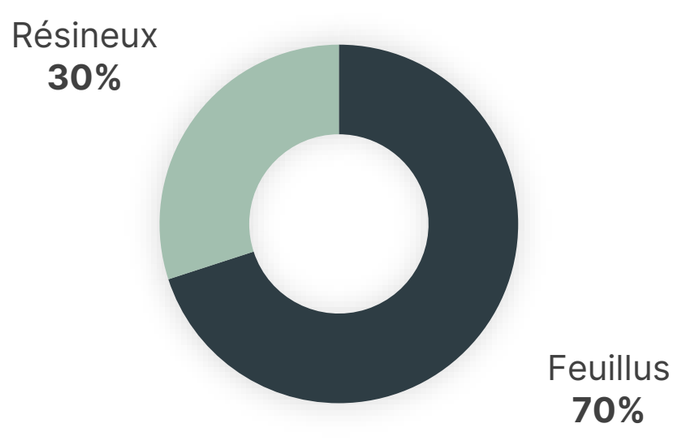
## Composition du fonds
comprenant les forêts en cours d'acquisition




## Répartition des forêts
par maturité




## Répartition des forêts
par essence




## Exemples d'essences en portefeuille



**Chêne**



**Douglas**



**Pin maritime**

# Les investissements du trimestre

Ces exemples d’investissements ne constituent pas un engagement quant aux futures acquisitions.



### L’actif forestier du trimestre

## Bois de Bouchard

L'acquisition de 50 hectares du Bois de Bouchard est un agrandissement de la propriété du même nom, déjà présente au sein du portefeuille de votre fonds. **Le Bois de Bouchard a été acquis en 3 parties distinctes**, dont la première a eu lieu en 2022, puis 2025 et dernièrement en 2026.

La propriété, dans son ensemble, atteint aujourd'hui 75 hectares. Ces 50 derniers hectares sont constitués de deux entités cadastrales attenantes mais séparées par une route départementale, facilitant grandement son accès. **Le peuplement est majoritairement un mélange futaie-taillis représenté par le chêne de bonne conformation**. Le volume de chêne dépasse les 100m3/ha et le volume unitaire moyen se situe à 1,35m³.

**Cet agrandissement important à l'échelle de la propriété historique permet d’obtenir des forêts plus cohérentes en termes de gestion**, et d'accroître la surface ainsi que la qualité de nos massifs par la logique du remembrement.

### Notre dernière acquisition

| Forêt | Date | Lieu | Essence principale | Surface |
|---|---|---|---|---|
| **Bois de Bouchard (extension)** | **Juin 2026** | **Cher** | **Chêne** | **50 ha** |

### Cession du trimestre

| Forêt | Date | Prix de cession | Commentaire |
|---|---|---|---|
| **Forêt d’Appelvoisin** | **Mai 2026** | **374 000 € net vendeur** | **Valeur de cession supérieure à la dernière valeur d’expertise.** |

### Les 10 lignes les plus importantes du portefeuille (en valeur d’acquisition)

| Forêt | Département | Surface (en ha) | Date de signature | Prix d’acquisition | Essence principale |
|---|---|---|---|---|---|
| **Forêt de la Bruyère** | Yonne (89) | 1 381* | 28/02/2025 | 42 M€ | Chêne |
| **Forêt de Ketzing** | Moselle (57) | 1 747 | 30/12/2025 | 41,5 M€ | Chêne |
| **Forêt de Châtres** | Yonne (89) | 1 100 | 19/12/2024 | 30,2 M€ | Chêne |
| **Forêt du Parc Pereire** | Gironde (33) | 1 172 | 30/12/2023 | 16,3 M€ | Pin maritime |
| **Forêt de la Saucelle** | Eure-et-Loir (28) | 546 | 18/12/2020 | 13,8 M€ | Chêne |
| **Forêt de Bourlémont** | Vosges (88) | 1 151 | 12/01/2023 | 11,8 M€ | Hêtre |
| **Parc de la Ferté-Vidame** | Eure-et-Loir (28) | 808 | 20/12/2023 | 11,3 M€ | Chêne |
| **Forêt de Font-Moreau** | Cher (18) | 590 | 12/12/2023 | 10 M€ | Chêne |
| **Forêt de Champdoux** | Nièvre (58) | 329 | 21/12/2023 | 9,3 M€ | Chêne |
| **Forêt du Cheylard** | Ardèche (07) | 530 | 19/01/2016 | 7,1 M€ | Douglas |

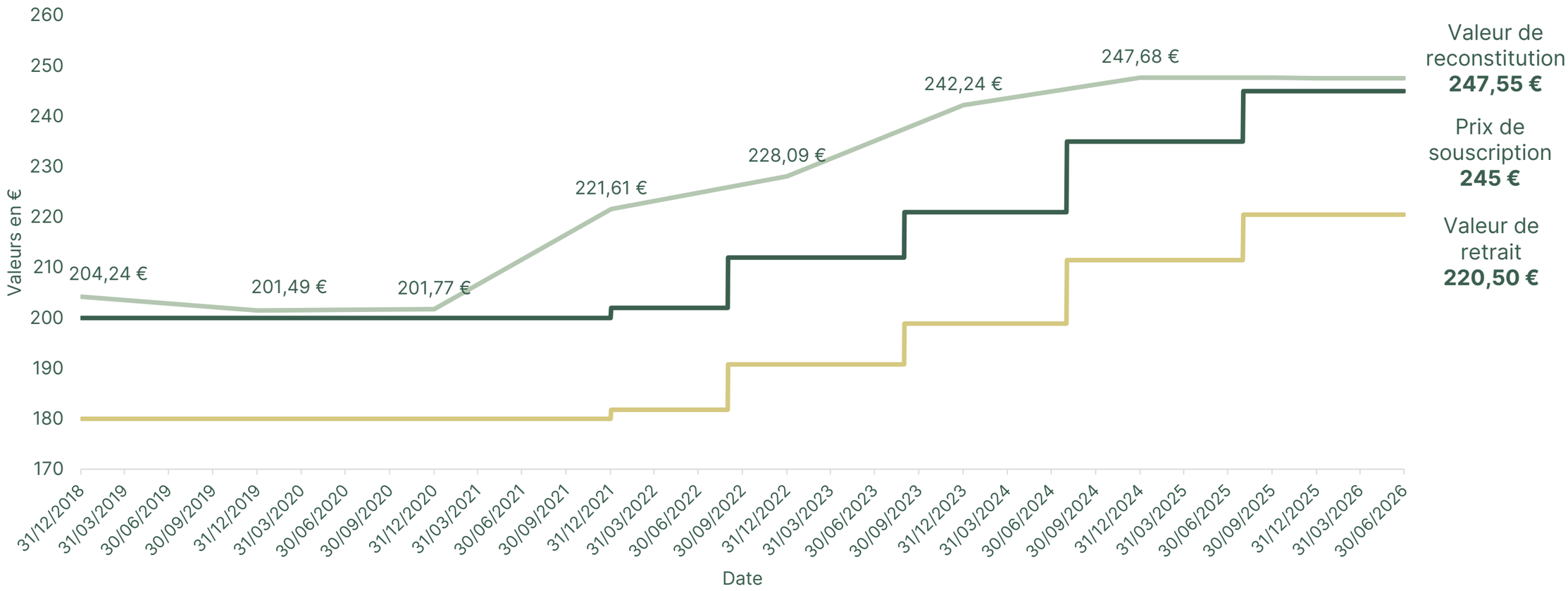
*La Forêt de la Bruyère a été acquise en indivision.
Le GFI détient 59 % de la forêt, la surface présentée ici est égale à la totalité de la surface de la forêt.

# Évolution des valeurs de part du GFI

| 682 M€ | 10 023 | 2 785 445 | 23,3 M€ | 0 |
|---|---|---|---|---|
| Capitalisation | Associés | Nombre de parts | Souscriptions ce trimestre | Parts en attente de retrait |

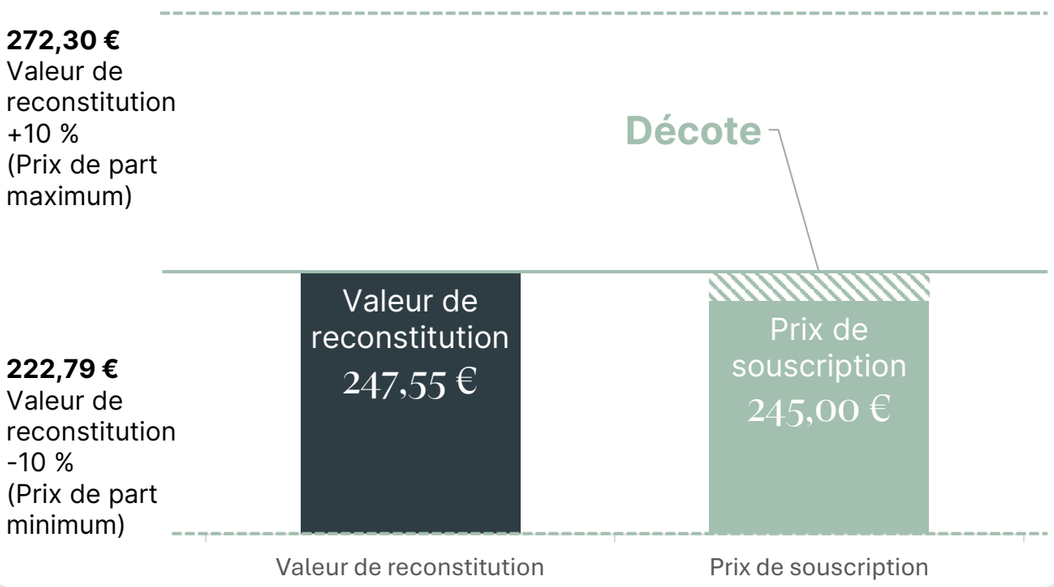
**Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**
**Cet investissement présente des risques, notamment de perte en capital partielle ou totale et de liquidité.**

## Historique des valeurs de part depuis l'obtention du 1er visa AMF (source France Valley)




**Les données présentées se rapportent à des valeurs historiques de part. Elles ne préjugent pas des performances futures.**
**La valeur des parts peut évoluer à la hausse comme à la baisse.**
Des distributions de revenus ont eu lieu pour des montants de 2,20 € en 2019 et 2020, 2 € en 2021 et 2022 et 0,69 € en 2023.
La capitalisation systématique de ces revenus a été votée en Assemblée Générale en 2024.

## Focus sur les valeurs de part




## 5 revalorisations du prix de souscription depuis l'origine

| Date | Prix de part |
|---|---|
| Prix de part initial | 200,00 € |
| 01/01/2022 | 202,00 € |
| 31/08/2022 | 212,00 € |
| 31/08/2023 | 221,00 € |
| 01/08/2024 | 235,00 € |
| 01/08/2025 | 245,00 € |

Source : France Valley. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

**Capitalisation** : son montant est obtenu en multipliant le nombre de parts par le prix acquéreur (ou prix de souscription) de chacune d'elles à une date donnée.

**Prix de souscription** : c'est le prix d'achat d'une part de GFI sur le marché primaire, soit dans le cadre de l'augmentation de capital d'un GFI à capital fixe soit pour la souscription de parts de GFI à capital variable. Il comprend la commission de souscription et est fixé librement par la Société de gestion, à condition qu'il se situe dans une fourchette allant de -10% à +10% par rapport à la valeur de reconstitution.

**Valeur de retrait** : c'est le montant revenant à l'Associé sortant pour les GFI à capital variable, correspondant au prix de souscription de la part au jour du retrait, diminué des frais de souscription.

**Valeur de reconstitution :** il s'agit de la valeur « brute » du patrimoine, incluant tous les droits et frais acquittés à la constitution du patrimoine du fonds.

# Nos engagements durables

Le GFI dispose du label **Greenfin** attribué par **Novethic** (sur délégation du **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**).

Toutes les forêts du fonds sont labélisées **PEFC** (Program for Endorsment of Forest Certification) ou **FSC** (Forest Stewardship Council).

Toutes les forêts du GFI font l'objet d'un Plan Simple de Gestion agréé par le **CNPF** (Centre National de la Propriété Forestière).

France Valley est membre et signataire d'organisations internationales.

Le GFI répond à **5 des 17 Objectifs** de développement durable des Nations Unies.

France Valley développe depuis 2020 **l'Indice de Carbone Forestier (ICF)**. Cet indicateur mesure l'empreinte carbone des forêts du fonds, comprenant : le carbone séquestré dans l'écosystème forestier, le carbone stocké dans les produits bois et le carbone substitué par rapport à l'usage d'autres matériaux.

## Un fonds aligné avec la réglementation européenne

**Article 9 SFDR**

Le fonds poursuit un objectif d'investissement durable au niveau environnemental. Cette catégorie regroupe les fonds poursuivant un objectif d'investissement durable au sens du règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation ».

**Le GFI est aligné à 80% sur la taxonomie européenne***

Le fonds investit dans des activités considérées comme « durables » et contribue de façon substantielle à l'atteinte d'objectifs environnementaux tout en ne portant pas de préjudice important à d'autres enjeux et garantit le respect des garanties minimales de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et de l'Organisation Internationale du Travail.

*Règlement qui établit une classification des activités économiques européennes permettant d'identifier les activités durables sur le plan environnemental.

# Avertissements et risques

**L'investissement dans des parts de Groupements Forestiers d'Investissement** (GFI) est réservé aux personnes susceptibles par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Cet investissement présente un certain nombre de risques, dont notamment les risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : le GFI n'offre pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et aléas du marché de la sylviculture.
- **Risque lié à l'inflation** : la performance du GFI n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du GFI corrigé de l'inflation pourrait être moindre si l'inflation était supérieure au rendement espéré du produit. Cela implique que la valeur des parts peut diminuer, en fonction des performances et des fluctuations du marché de la sylviculture, entraînant une perte partielle ou totale du capital investi.
- **Risques d'exploitation et sur les revenus** : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires.
- **Le Groupement est également exposé à un risque de perte de marchés et risque de mévente du produit** des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus.
- **Risque de liquidité** : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition de parts enregistrées par la Société de Gestion. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des parts ou sur le prix de cession. En effet, à condition que le rachat demandé soit compensé par une souscription permettant d'en couvrir le coût, le rachat a lieu à une valeur de retrait et ne donne pas lieu à la perception de frais ou d'honoraires par le produit ni par France Valley. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à la souscription.
- **Blocage des parts** : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, en contrepartie de réductions d'impôts, leurs fonds sont soumis à une contrainte de blocage de 5 ans ½ à 7 ans.
- **Risques de durabilité** : il existe des risques ESG, ou risques de durabilité, correspondant à des évènements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
- **Risque de crédit** : les parts peuvent être souscrites dans le cadre d'un achat à crédit et par ailleurs le GFI peut recourir à l'emprunt. En cas de défaillance de l'investisseur à rembourser son crédit ou en cas de difficulté du GFI à honorer ses engagements financiers, cela pourrait entraîner des pertes pour l'investisseur, y compris la perte totale du capital investi. Il est important de noter que l'effet de levier lié au recours à l'emprunt peut amplifier les pertes en cas de baisse des performances du GFI.

Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans des parts de GFI, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière. La législation fiscale en vigueur à ce jour est susceptible d'évoluer.

GFI France Valley Patrimoine, Groupement Forestier d'Investissement à capital variable ouvert à la souscription, durée de vie de 99 ans, date du Visa : 18/10/2019, N° SIREN : 830 014 015, capital maximum : 1 000 000 000 €, dépositaire : Société Générale Securities Services

FRANCE VALLEY Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-14000035, SAS à Directoire à capital variable, au capital minimum de 250 000€, 56 avenue Victor Hugo 75 116 Paris - RCS Paris 797 547 288, 01 82 83 33 85 - associes@france-valley.com - www.france-valley.com